



COWANSVILLE

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1881 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019, le *Règlement numéro 1881 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*.

Ledit règlement a pour objet de permettre l'autorisation de certains projets présentant un intérêt pour la Municipalité, mais dont les caractéristiques particulières rendent difficile leur intégration dans un contexte réglementaire traditionnel.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 19 novembre 2019, date à laquelle il est entré en vigueur. Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 4 décembre 2019.

La greffière,  
Julie Lamarche, OMA